



REGLEMENT PARTICULIER COURSE DE COTE REGIONALE DE LA CHOISILLE

L'Association Sportive Automobile ACOPERCHE VAL DE LOIRE organise les **3 et 4 Mai 2025** en qualité d'organisateur administratif, avec le concours de l'**Ecurie 41** organisateur technique, sous le patronage de la Fédération Française de Sport Automobile, une compétition automobile dénommée :

26^{ème} COURSE DE COTE REGIONALE DE LA CHOISILLE

Cette compétition compte pour :

- La Coupe de France de la montagne FFSA 2025 coefficient 1 ;
- Le Championnat de la Ligue du Sport Automobile Centre Val de Loire 2025 ;
- Le Challenge de l'ASA ACO Perche Val de Loire 2025 ;
- Le Championnat des Courses de Côtes ACO 2025 ;
- Le Challenge des pilotes de l'Ecurie 41 2025.

Le présent règlement a été approuvé et enregistré par la Ligue du Sport Automobile Centre-Val de Loire sous le Visa n°03/LSAC-VDL en date du 07 février 2025, et le Permis organisation FFSA n° 110 en date du 07 février 2025.

Organisateur technique

Nom : **ECURIE 41**

Adresse : 12 Route de Mur41230 LASSAY sur CROISNE

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. Gilles GUILLIERLicence n° 2504-1507
Commissaire Sportif	M. TREMBLAY GérardLicence n°209337-1504
Commissaire Sportif	M. BRISSET Jean YvesLicence n°3244-1504
Directeur de Course	M. ROGER Jean-LucLicence n° 1030-1507
Directeur de Course Adjoint	Recherche en Cours
Commissaire Technique Responsable	M. DESBAIT Patrick.....Licence n°9740-1503
Commissaire Technique	M. TOURLOURAT MichelLicence n°8826-1504
Commissaire Technique	M. MAIRE Franky.....Licence n° 50428-1507
Commissaire Technique	M. MENORET SylvainLicence n° 8845-1507
Médecin responsable	M. BELIN François
Chargé de la mise en place des moyens	M. BARBOUX Hervé.....Licence n° 54816-1507
Chargé des relations avec les concurrents (CS)	M. BAUD Michel.....Licence n°23696-1507
Chargé des Commissaires de route	M. PASTEAU Tony
Chronométrateur	M. NAUROY Philippe.....Licence n°163037-1201

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le mardi 29 Avril 2025 à minuit.
Publication de la liste des engagés le mercredi 30 Avril 2025 .

Vérifications administratives :

Le 3 Mai 2025 de 10h00 à 12h00 et de 13h15 à 18h00.
Le 4 Mai 2025, sur demande motivée, de 07h30 à 08h00.

Vérifications techniques :

Le 3 Mai 2025 de 13h30 à 18h15.
Le 4 Mai 2025, sur demande motivée, de 07h45 à 08h15.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais chronométrés le 4 Mai 2025 à 08h45.

Briefing des commissaires le dimanche 4 Mai 2025 à 08h00, au départ de la côte.

Essais non chronométrés le 03 Mai de 15h30 à 18h00.

Essais non chronométrés le 04 Mai de 08h30 à 09h15

Essais chronométrés le 4 Mai 2025 de 09h00 à 10h30.

Briefing des pilotes sous forme écrite, distribué lors des vérifications administratives contre émarginement.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le 4 Mai 2025 à 10h45.

Course

- 1^{ère} montée le 04 Mai 2025 à partir de 11h00 ;
- 2^{ème} montée le 04 Mai 2025 à partir de 14h00 ;
- 3^{ème} montée le 04 Mai 2025 à l'issue de la deuxième manche ;
- 4^{ème} montée le 04 Mai 2025 à l'issue de la troisième manche.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.

Podium/Remise des prix le 04 Mai 2025, 30 minutes minimum après l'affichage des résultats définitifs.

Les concurrents pourront venir à la remise des prix qui aura lieu sur la ligne de départ.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

1[°] Réunion : le 3 Mai 2024 à 15h30.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives :

Le 3 Mai 2025 de 10h00 à 12h00 et de 13h15 à 18h00, Salle des Associations.

Le 4 Mai 2025, sur demande motivée, de 07h30 à 8h00.

Vérifications techniques :

Le 3 Mai 2025 de 13h30 à 18h15, Parking de la Salle des Associations.

Le 4 Mai, sur demande motivée, de 07h45 à 08h15.

Vérifications nécessitant un démontage : elles seront effectuées au garage Renault Berthault automobiles, 77 rue nationale 37390 La MEMBROLLE sur CHOISILLE.

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture des contrôles.

Pesage des voitures : un contrôle pourra avoir lieu les 3 ou 4 mai 2025.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Aucune

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement aux adresses suivantes :

- **ECURIE 41 ,12 Route de Mur – 41230Lassay sur Croisne** - Tél.: 068616 5254
- Mail : baud.michel@orange.fr jusqu'au 29 Avril à minuit.

Les droits d'engagement sont fixés à **140 €** pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur et à 300€ pour ceux la refusant.

Une remise de 20€ sera accordée aux membres de l'Ecurie 41 à jour de leur cotisation 2025 sur présentation de leur carte aux vérifications administratives.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement, chèque établi à l'ordre ECURIE 41.

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 40, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Forfait: Tout concurrent devra notifier son forfait par courrier (lettre ou mail) 24 heures avant le début de la course pour obtenir le remboursement des frais de participation.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 80

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

Fera l'objet d'un additif.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La course de côte de la Choisille a le parcours suivant :

- Départ : commune de la Membrolle sur Choisille sur la D76 ;
- Arrivée : commune de Fondettes sur la D76 ;
- Pente moyenne : 3 % ;
- Longueur du parcours : 1600 m ;

La course se déroulera en 4 montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard des courses de côte.

Modalités de retour au départ: les voitures reviendront au départ par la route de course, accompagnées par la voiture du Directeur de course.

Le parc de départ sera situé sur la D76.

Le parc d'arrivée sera situé sur la D76.

6.2P. ROUTE DE COURSE

L'accès au départ se fera sur la D76.

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : 100 m avant la ligne de départ.

Les concurrents devront se ranger en fil d'attente, dans la zone prévue, au plus tard 10 mn avant leur heure de départ.

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Le Parc Concurrent Voitures Fermées : au bout du Terrain du Parc de La Choisille.

Le Parc Concurrent Voitures Ouvertes : Parking Rue de Fondettes et Rue de La Choisille.

Le parc concurrent est accessible à partir de 14h00, le 02 Mai 2025.

Les remorques devront être garées à l'intérieur du parc.

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification) pour tous les concurrents classés sera situé à l'intérieur des parcs concurrents à leur structure.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés à l'entrée du parc concurrents et près du PC, pendant les vérifications, les essais, la course et pendant le délai de réclamation après arrivée.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur les tableaux d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence se tiendra au PC.

Téléphone de permanence : 06 86 16 52 54

Centre de secours le plus proche :NORD AGGLO , 90 avenue de l'europe,37100 Tours ,téléphone 18.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Le briefing des pilotes sera écrit et distribué lors des vérifications administratives contre élargement.

Le briefing des commissaires se tiendra le 04Mai 2025 à 8H00au départ de la course.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

Procédure de départ : feux tricolores.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

L'échauffement des pneumatiques par déplacement de la voiture est interdit.

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement s'effectuera sur la meilleure des montées.

En cas d'ex-æquo, le classement sera effectué en tenant compte du meilleur temps réalisé dans l'une des autres montées.

Les classements suivants seront établis :

- Un classement général ;
- Un classement général féminin ;
- Un classement par groupe et par classe ;
- Un classement inter écuries sur 5 pilotes ;

ARTICLE 10P. PRIX

Aucun prix en numéraire, uniquement des Coupes.

SCRATCH	1er	1
	2ème	1
	3ème	1
CLASSES	1er	1
FEMININ	1ère	1
INTER ECURIES	1er	1
RADIO		1
COMMISSAIRES		1

La remise des prix se déroulera le 04 Mai 2025 à l'issue de l'affichage des résultats définitifs. Elle aura lieu sur la ligne de départ.